

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00458 Numéro SIREN : 423 165 224 Nom ou dénomination : A. SAYER AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 12212



ETATS FINANCIERS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SASU A. SAYER AUTO

483 avenue Victor Hugo
84000 APT
Tél. 04 90 74 50 05
Fax. 04 90 74 53 10
APE : 4520A-
Siret : 42316522400019



CABINET DE SAINT-AUBAN

Expert Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la région de Marseille

141 avenue Pierre Sémard

84000 AVIGNON

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	10

PLAQUETTE

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etats de synthèse des comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 154	2 154		
Fonds commercial (1)	23 114		23 114	23 114
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	43 594	38 821	4 773	5 624
Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 023	50 133	890	996
Autres immobilisations corporelles	143 177	87 615	55 562	79 701
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	343		343	343
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	263 404	178 723	84 681	109 778
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	267 449	3 000	264 449	256 372
Avances et acomptes versés sur commandes				7 661
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	167 123	38 203	128 919	206 945
Autres créances	112 317		112 317	172 797
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	316 812		316 812	457 626
Charges constatées d'avance (3)	3 951		3 951	2 488
TOTAL ACTIF CIRCULANT	867 652	41 203	826 448	1 103 890
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 131 056	219 926	911 129	1 213 667
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	196 404	166 717
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	18 595	29 687
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	379 999	361 404
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	182 997	313 080
Emprunts et dettes financières diverses (3)	68 293	68 010
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 848	217 904
Dettes fiscales et sociales	86 717	82 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 276	170 426
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	531 130	852 264
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	911 129	1 213 667

(1) Dont à plus d'un an (a)	139 075	312 643
(1) Dont à moins d'un an (a)	392 056	539 621
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 381 069		2 381 069	2 427 171
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	226 002		226 002	305 229
Chiffre d'affaires net	2 607 070		2 607 070	2 732 400
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 767	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 982	6 735
Autres produits			989	7
Total produits d'exploitation (I)			2 623 808	2 739 142
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 063 472	2 192 031
Variations de stock			382	4 505
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-17 279	-372
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			243 133	221 957
Impôts, taxes et versements assimilés			14 802	15 261
Salaires et traitements			209 921	174 355
Charges sociales			64 964	53 406
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			19 965	20 115
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 210	21 536
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			777	28
Total charges d'exploitation (II)			2 606 348	2 702 823
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 461	36 319
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			169	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			169	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 814	1 374
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 814	1 374
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 645	-1 374
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			14 815	34 946

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	16 413	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	16 413	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	209	17
Sur opérations en capital	9 106	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	9 315	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 098	-17
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 318	5 242
Total des produits (I+III+V+VII)	2 640 390	2 739 142
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 621 795	2 709 455
BENEFICE OU PERTE	18 595	29 687

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

PLAQUETTE

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A. SAYER AUTO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 911 129 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 595 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	23 114			23 114
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 154			2 154
Immobilisations incorporelles	25 268			25 268
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 594			43 594
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 150	873		51 023
- Installations générales, agencements aménagements divers	125 186	1 246		126 432
- Matériel de transport	20 846		19 215	1 631
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 760	1 855		13 615
- Emballages récupérables et divers	1 499			1 499
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	253 034	3 974	19 215	237 793
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	343			343
Immobilisations financières	343			343
ACTIF IMMOBILISE	278 645	3 974	19 215	263 404

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 974		3 974
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 974		3 974
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 215		19 215
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 215		19 215

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	20 428
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 685
Total	23 114

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 154			2 154
Immobilisations incorporelles	2 154			2 154
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	37 969	852		38 821
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 154	979		50 133
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 704	13 509		74 214
- Matériel de transport	8 378	3 363	10 109	1 631
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 435	963		11 397
- Emballages récupérables et divers	73	300		373
Immobilisations corporelles	166 713	19 965	10 109	176 569
ACTIF IMMOBILISE	168 867	19 965	10 109	178 723

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 283 733 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	343		343
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	167 123	167 123	
Autres	112 317	112 317	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 951	3 951	
Total	283 733	283 390	343

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	47 782
Personnel - produits à recevoir	488
Charges sociales - produits à recevoir	2 754
Etat - produits à recevoir	3 000
Total	54 024

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 EURO décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 30,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 531 130 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3	3		
- à plus de 1 an à l'origine	182 995	43 920	139 075	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 848	131 848		
Dettes fiscales et sociales	86 717	86 717		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	129 568	129 568		
Produits constatés d'avance				
Total	531 130	392 056	139 075	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	130 085			
(**) Dont envers les associés	68 293			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 282 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant

Fournisseurs - fact. non parvenues	27 227
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	437
Dettes provis. pr congés à payer	15 843
Charges sociales s/congés à payer	4 402
Etat - autres charges à payer	130
Formation continue cap	2 960

Total

50 999

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	3 950		
Total	3 950		

A. SAYER AUTO
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 150.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 483 AVENUE VICTOR HUGO – 84400 APT
423 165 224 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

LE 30 JUIN 2022,

AU SIEGE SOCIAL,

La société **HOLDING SAYER INVESTISSEMENTS**, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros ayant son siège social au 483 avenue Victor Hugo – 84400 Apt, identifiée sous le numéro 899 203 376 RCS Avignon, Associée unique de la Société **SPLENDID GARAGE**, représentée par Monsieur **Alexandre Sayer**,

I – L'ASSOCIEE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 18.595 euros.

L'Associée Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associée unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Le résultat de l'exercice est d'un montant de 18.595 euros. L'Associée Unique décide d'affecter de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice : 18.595 euros.



Affectation :

A titre de dividendes : 18.595 euros

Total : 18.595 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social avant le 15 juillet 2022.

Ce dividende sera soumis pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un prélèvement forfaitaire non libératoire dont le taux est aligné sur celui du Prélèvement Forfaitaire Unique de 12,80 % qui sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception dudit dividende (article 117 quater du Code général des impôts) auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,20 %, soit un total de 30 %. L'imposition définitive sera effectuée à ce taux et pour l'impôt sur le revenu, il est possible d'opter pour une imposition au taux progressif de l'impôt sur le revenu.

Les contribuables y ayant intérêt peuvent en effet opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Cette option est globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du Code général des impôts, est inférieur à 50.000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement forfaitaire unique non libératoire dans les conditions prévues à l'article 242 quater du Code général des impôts (en formulant une demande de dispense au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende).

Le dividende devra en tout état de cause être déclaré (et le prélèvement correspondant devra le cas échéant être opéré et acquitté) par la société dans les 15 premiers jours du mois qui suit celui du paiement du dividende.

Enfin, le dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158 3. 2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	-		
31 décembre 2019	-		
31 décembre 2018	-		

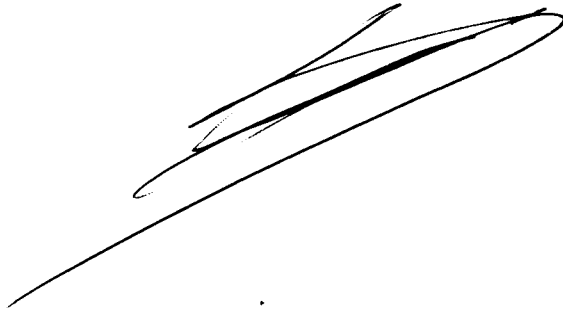
TROISIEME DECISION

En application des dispositions des articles L 227-10 du Code de commerce, et plus particulièrement en son alinéa 4, il est fait mention des éventuelles conventions réglementées au registre des décisions de l'Associée Unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

HOLDING SAYER INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Alexandre Sayer

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.